

Procès-verbal

Conseil d'administration

Jeudi 22 septembre 2022



Secrétaire de séance : Nathan BERGÈS, élève

Début du CA : 18h16

Préambule

0.1 Adoption des PV

- PV du 4 juillet 2022 (Annexe 1).

Mme Chauveau Zébert, secrétaire de la séance du 4 juillet avec M. Guillem, conseiller régional précise qu'ils n'ont pas pu fournir un PV détaillé car ils imaginaient, comme lors des conseils municipaux, devoir valider un PV reprenant un enregistrement alors que ce n'est pas le cas au lycée.

Pour : 18

Abstention : 1

Contre : 0

0.2 Questions diverses

Questions des élèves :

**Passage cantine :*

- Nous avons remarqué que le passage est compliqué certains jours. Nos camarades de différentes classes nous ont également fait part de cette problématique. C'est pour cela que nous aimerions savoir s'il y a possibilité de remettre les deux passages (un en haut l'autre en bas) comme les années précédentes, cela permettra de fluidifier et éviter les attroupements.

Pensez-vous que le fait de changer certains EDT pourrait améliorer la situation actuelle ? Nous comprenons bien que cela peut être difficile au niveau de l'organisation.

Le proviseur évoque de fortes difficultés au niveau du passage cantine cette année. En effet, il y a à peu près une soixantaine d'élèves en plus cette année. De plus, cette année, presque tous les élèves mangent à la cantine (ce qui change des années précédentes puisque nous étions en période de pandémie + une centaine d'absences volontaires de la cantine chaque jour). Le lycée compte deux salles à manger. La solution proposée par les élèves ne résoudra pas le problème puisque ce n'est pas à proprement parler un problème de passage mais un problème de dimensionnement. (Les deux réfectoires sont dimensionnés pour 800 élèves, alors que le lycée compte 1 073 Élèves demi-pensionnaire

Mr Pinto attire également l'attention des élèves sur le fait de bien passer sur les horaires de passages qui sont affichés sur les écrans d'informations.

Les élèves proposent de faire une communication à ce sujet sur le compte Instagram du CVL.

Concernant la proposition de modifier des EDT, le proviseur ainsi que son adjoint vont faire leur possible pour modifier les EDT dans les classes où c'est possible.

Mr Pinto précise que ces changements deviennent possibles avec l'abandon d'une cinquantaine d'élèves de leurs options.

ARRIVÉE DE MME BURLAT (parents d'élèves FCPE) – 18H32 → 20 Votants

Pour finir, Mr Pinto alerte le conseiller régional Mr Guillem, sur l'importance d'envisager la restructuration et qu'elle soit prioritaire dans le prochain PPI de la Région. Le lycée n'a été conçu que pour 700 élèves en matière de « lieu de vie » (CDI, salles d'études, couloirs...). Si des salles ont été rajoutées, « les lieux de vie » restent identiques. De plus, certains jours, il n'y a plus de salles disponibles.

Mr Guillem prend la parole et dit que c'est un sujet qui est en réflexion à la région dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuelle d'Investissement). Une réponse sera apportée d'ici la fin de l'année. M. Guillem a déjà rappelé l'importance de cette restructuration à ses collègues de l'assemblée régionale.

- Nous avons également remarqué que le premier passage du mercredi (de 11h à 12h) a été supprimé. Est-il possible de connaître les raisons de ce changement ?

Mme Schaal répond qu'il y a une difficulté un mercredi sur deux où très peu d'élèves sont disponibles sur le premier service. Le service de 11h sera donc remis en semaine pair où le nombre d'élèves est plus important

**Rentrée 2022 :*

-Nous avons tous trouvé que la rentrée s'est bien passée pour nous les élèves. Nous nous sommes cependant posé la question suivante (et ça dans un bon nombre de classes) : Pourquoi nous n'avons pas eu cette année un EDT imprimé ? C'est plus pratique pour nous quand nous avons un nouvel EDT.

Le proviseur répond qu'en tant qu'éco-lycée nous devons donner l'exemple et limiter, autant que faire se peut, notre consommation de papier. Les EDT individuels sont donc réservés aux élèves de 2^{nde}. Pour les 1^{ère} et les terminales qui ont accès aux EDT dès la fin août, il n'y a pas de copie papier. Cependant, pour anticiper une éventuelle panne des réseaux téléphonie, comme cette année, le jour de la rentrée, un EDT papier sera donné à l'élève délégué-provisoire de chaque classe.

Questions des Parents d'élèves FCPE

1- En ce début d'année, il existe des difficultés au passage de la demi-pension. Quelles sont les causes ? Quelles sont les solutions possibles ? De combien de temps les élèves disposent-ils pour déjeuner ?

Mr Pinto répond que les élèves disposent de 20 min pour manger mais qu'il est vrai que certains élèves mangent assez vite, parfois en 5 min seulement.

2- On nous alerte sur des emplois du temps où des élèves sortiraient à 18h trois fois par semaine. Qu'en est-il ? Pour rappel, en 2020-21, à la lumière des résultats d'un sondage effectué auprès des familles, la FCPE a soutenu les fins de cours à 18h en demandant que cela soit limité à 2 soirs par semaine.

Le

Mr Pinto répond que le lycée s'est engagé à ne pas dépasser 2 soirées à 18h pour les élèves sans option de 1ère et terminale et présente les chiffres suivants sur les élèves sortant à 18H plus de deux fois par semaine:

En 2^{nde} aucune classe sort à 18h.

En 1^{ère} : 13 élèves (les 13 de l'option arts plastiques)

En terminale 20 élèves (notamment 9 Options math expertes et Euro, 4 en DGEMC et Euro, 2 en math complémentaire et latin).

En terminale, sur 345 élèves, 45 au plus tard 17h, 170 ont 1 journée à 18h et 110 ont 2 journées. 1 ou 2 journées, majorité d'options.

DÉPART DE LAURA CAZAUBON – 18H50 → 19 VOTANTS

- 2- Au sujet de la restructuration du lycée, une décision sera-t-elle prise prochainement ? Quel est le calendrier ?

Voir réponse ci-dessus et intervention de Mr Guillem

*Dates des CA de l'année 2022/2023 :

- mardi 8 novembre : installation des commissions.
- mardi 29 novembre : vote du budget
- lundi 30 janvier : présentation structure année 2023/2024
- mardi 4 avril : vote compte financier
- jeudi 6 juillet : bilan année

MME SCHAAL QUITTE LA RÉUNION L'ESPACE D'UN INSTANT POUR RÉPONDRE AU TÉLÉPHONE → 18 VOTANTS

1 Mise en œuvre de l'autonomie éducative

1.1 Répartition de la DGH 2022/2023

Sur 1 415h, 1 412h sont utilisées. Les heures restantes seront basculées sur les HSE (Heures utilisées pour la réalisation de projet)

Les professeurs font part d'une difficulté en LLCE Anglais, 1ère. Cette classe compte 34 élèves, ce qui est assez compliqué pour une classe de langue. Le proviseur ainsi que son adjoint vont voir si un cours peut être dédoublé en fonction des emplois du temps de la classe et du professeur.

Pour : 18

abstention : 0

Contre : 0

1.2 Projet d'établissement

La plage horaire 12h/13h, compte tenu de l'augmentation des effectifs et surtout du fait que les élèves inscrits à la cantine mais n'y mangeant pas a fortement diminué (en 2021/2022, moyenne haute de 850 élèves par repas contre plus de 1000 inscrits), doit être utilisée pour des cours obligatoire si nous souhaitons atténuer les difficultés de passage à la cantine les lundi, mardi et vendredi. Il est donc proposé de modifier le projet d'établissement comme ci-après, à l'axe 1, point 3, avec ajout de « **si possible** ».

- **De nouvelles pistes à explorer :**

- Un EDT plus dynamique :

- Matérialiser dans l'EDT une heure par semaine de libre (13h/14h) pour les réunions, activités, animations, tutorat
- Mise en place, si possible, d'une pause méridienne d'1h30 et, pas de cours de 12h à 13h sauf facultatifs.
- Animer les différentes pauses de la semaine en créant développant et en soutenant les clubs (théâtre, musique...).

RETOUR DE MME SCHAAL → 19 VOTANTS

Pour : 19

absentions : 0

Contre : 0

2.Vie matérielle et financière de l'établissement

2.1 Décision budgétaire modificative pour vote

Le conseil d'administration autorise la décision budgétaire modificative qui se décompose ainsi afin de prendre en charge la hausse des dépenses relative à la viabilisation :

- Un prélèvement sur fonds de roulement de 13 000.00€
- Un transfert de crédits de 5000.00€ du service AP mobilier pédagogique au service ALO VIAB
- Un transfert de crédits du service OPC au service AP pour un montant de 3648.00€ pour la commande Arts Plastiques
- Un transfert de crédits du service OPC au service AP pour un montant de 652.62€ pour les sorties pédagogiques (reliquat à utiliser).

Le prélèvement sur fonds de roulement de 13 000 euros va amener le lycée à être en dessous de la limite de 30 jours préconisée par la Région.

Mme Schaal indique aux membres du conseil d'administration que le fonds de roulement du lycée est de 21 jours (la région, institution de rattachement préconise minimum 30 jours).

Mme Bergès, parent d'élèves FCPE, demande si nous devons s'inquiéter de cette situation.

Mme Schaal répond que non, il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour le moment car deux autres points sont à regarder pour avoir une analyse d'ensemble : le niveau de trésorerie et le taux de recouvrement ; et ces deux indicateurs sont bons.

Par ailleurs, et au sujet des augmentations de l'énergie, Mme Schaal attire l'attention des usagers du lycée sur l'implication de toutes et tous dans la chasse au gaspi : veiller à éteindre les lumières, des salles et des couloirs, les vidéos projecteurs, de ne pas ouvrir la fenêtre quand le chauffage est allumé... Ce sont des petits gestes simples qui permettront des économies. Elle précise ainsi qu'en raison de l'augmentation de différents contrats de viabilisation le coût de fonctionnement journalier de l'établissement est passé de 3100 euros à 3700.

Un plan de sobriété énergétique est en réflexion. Mr Pinto explique ainsi que le lycée commence à faire face à cette problématique en éteignant par exemple les éclairages extérieurs le soir et la nuit.

Sur ce sujet, Mr Guillem indique que la commune et la CdC vont également présenter un plan de sobriété énergétique et que tout le monde doit avancer dans le même sens voire ensemble quand c'est possible.

Mme Bergès, parents d'élèves FCPE demande alors si cela sera effectif sur tous les luminaires extérieurs ou si l'on pourra moduler notamment pour au moins éclairer le chemin entre le bâtiment et le portail cet hiver quand il fait déjà nuit à 18H ?

Mr Pinto répond alors que cela n'est pas possible actuellement car l'installation électrique ne le permet pas. Mme Schaal ajoute que cela sera sûrement possible en début d'année avec les nouveaux lampadaires que la Région doit installer.

DÉPART DE MME MIEUSSENS – 19h19 → 18 VOTANTS

Pour : 19

abstention : 0

Contre : 0

2.2 Cadeaux

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à réaliser des dépenses à hauteur de 100.00€ pour l'achat de cadeaux dans le cadre de l'accueil des personnalités extérieures en lien avec les activités de l'établissement.

Pour : 18

abstention : 0

Contre : 0

2.3 Conventions

- Convention d'hébergement

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'hébergement avec le lycée professionnel dans le cadre de l'accueil à l'internat des élèves scolarisés au Lycée Jean Moulin.

Pour : 18

abstention : 0

Contre : 0

- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de papier

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec le collège Anatole France de Villeneuve sur Lot dans le cadre de l'achat de papier pour l'exercice 2023.

Pour : 18

abstention : 0

Contre : 0

DÉPART DE MR GUILLEM – 19h29 → 17 VOTANTS

- Convention Stade langonnais athlétisme. (Annexe 3)

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui précise les modalités de partenariat entre le Lycée Jean Moulin de Langon et l'association Stade Langonnais Athlétisme dans le cadre du fonctionnement de son Pôle d'entraînement, soutenu par l'Agence Nationale du Sport, structure interne de l'association. L'objectif premier est de permettre de concilier la réussite scolaire et sportive, dans cet ordre de priorité.

Pour : 17

abstention : 0

Contre : 0

- Convention Stade Langonnais rugby. (Annexe 4)

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention qui précise les modalités de partenariat entre le lycée Jean Moulin de LANGON et l'association Stade Langonnais Rugby dans le cadre du fonctionnement de son Centre d'Entraînement Labellisé FFR, structure interne à l'association. L'objectif premier est de permettre de concilier la réussite scolaire et sportive, dans cet ordre de priorité.

Pour : 17

abstention : 0

Contre : 0

2.4 Projet artistique

Le conseil d'administration autorise le projet MECA photo réalisé par M Rambaud et valide le budget présenté. (Annexe 5).

Pour : 17

Absention : 0

Contre : 0

Le conseil d'administration se termine à 19h40
